

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

Les PPE de la "Résidence du Parc" par le bureau d'architecture Martin & Michellod SA pour la construction d'un parking souterrain sur la parcelle n° 110, folio n° 127, zone T1, lieu-dit Mondzeu à Verbier, coord. 2583580/1105035

M. Alexis Bailo de Spoelberch par le bureau d'architecture AMD-CP Sàrl pour l'agrandissement en sous-sol d'un chalet et la suppression de la cheminée en façade Sud sur la parcelle n° 3418, folio n° 146, zone T3, lieu-dit La Morintze à Verbier, coord. 2584250/1105760

M. Steve Fellay par le bureau d'architecture Philippe Vaudan pour le démontage et remontage d'une grange en complément du projet paru au BO n° 46 du 15.11.2013 sur la parcelle n° 18735, folio n° 99 (97), zone V1, à Montagnier, coord. 2583340/1102495 (Projet en dérogation à l'art. 97 RCCZ)

Rectificatif : M. Gary Kirk par le bureau d'architecture Fima SA pour la modification de façades avec habillage en pierre des soubassements sur la parcelle n° 694, folio n° 3, zone Touristique moyenne densité T3, lieu-dit Pro Michaud à Verbier, coord. 2583500/1105415 (Projet en dérogation aux art. 3 et 30 LC)

M. Yves Paternot par le bureau d'architecture Martin & Michellod SA pour la démolition du bâtiment existant et la construction d'un chalet en résidence principale avec parking sur les parcelles n° 3420, 3421, 3426 et 4334, folio n° 146, zone T3, lieu-dit La Morintze à Verbier, coord. 2584230/1105810

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs,
nos salutations distinguées.